

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 485

29 mars 2007

SOMMAIRE

AB Pro Data S.à.r.l.	23246	Morgan Luxembourg S.A.	23248
Acco Sàrl	23276	MYELux International Finance S.e.c.s. ...	23248
Al Badr B. Holding	23236	Nethuns S.A.	23259
Alcanada S.A.	23237	OCM Luxembourg OPPS Herkules Hol-	
Alcanada S.A.	23277	dings S.à r.l.	23270
A.T.A. S.A.	23270	Ozzel S.A.	23277
Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l. ..	23275	Pepp1 S.A.	23280
Californian S.A.	23274	Primolux S.A.	23254
Cameros Sicav	23234	Private Equity Selection International (PE-	
Cheminco S.A.	23277	SI)2 S.A.	23270
Commercial Finance Corporation Holding		Property Trust Berlin 1, S.à r.l.	23253
S.A.	23234	Property Trust Bernau, S.à r.l.	23254
DSM Polymere S.A.	23257	Property Trust Fuerth, S.à r.l.	23252
Eurogestim S.A.	23246	Property Trust Investment 2, S.à r.l.	23280
Farmachen S.à.r.l.	23274	Property Trust Karben, S.à r.l.	23255
Finrocca Holding S.A.	23277	Property Trust Muehldorf, S.à r.l.	23253
Finropa	23256	Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l.	23254
Food Company S.A.	23238	Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l.	23252
Green Inc S.A.	23256	Railtechnique International S.A.	23259
Green's S.à r.l.	23255	Sagamonte SA	23259
Groba	23269	Sailing East S.A.	23257
Guadarrama Sicav	23234	Seaview S.A.	23257
Horse Development Holding	23253	Secstan SA	23258
Hostels Capital Investments S.A.	23278	Seira S.A.	23258
Inteco Immobility Investments S.A.	23238	Semsde Holding Société Anonyme	23251
International Trademarks S.A.	23274	S.F.O. S.A.	23255
Irma Sàrl	23234	Socavia II S.à r.l.	23259
Lumag Investments S.A.	23251	Spring Multiple 2000 A S.C.A.	23256
Luxbak S.à r.l.	23236	TOURINTER, Société pour la Promotion	
Luxbak S.à r.l.	23237	du Tourisme International S.A.	23236
Luxbak S.à r.l.	23237	Vert-Tech Sàrl	23274
Luxbak S.à r.l.	23237	"Ydavin Holding S.A."	23236
Meridio Funds	23258		
Metralux S.A.- Société de Métallerie et			
Travaux Luxembourgeois	23280		

Commercial Finance Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.326.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022842/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09083. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Guadarrama Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.079.

Le rapport annuel au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour GUADARRAMA SICAV

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G.-M. Prantzios / M. Berger

Mandataire Commercial / Directeur

Référence de publication: 2007022843/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10146. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.766.

Le rapport annuel au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour CAMEROS SICAV

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

G.-M. Prantzios / M. Berger

Mandataire Commercial / Directeur

Référence de publication: 2007022844/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10147. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070016086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Irma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 123.856.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Irène Lopes, commerçante, demeurant à L-1530 Luxembourg, 5, rue Anatole France;
2. Andreia Pires Andrade, étudiante, demeurant à L-1145 Luxembourg, 4, rue des Aubépines;
3. Manuel De Jesus Andrade, gérant, demeurant à L-1530 Luxembourg, 5, rue Anatole France.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IRMA S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet le débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec restauration rapide, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Irène Lopes, cinquante parts sociales	50
2) Andreia Pires Andrade, vingt-six parts sociales	26
3) Manuel De Jesus Andrade, vingt-quatre parts sociales	24
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (EUR 750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1261 Luxembourg, 110, rue de Bonnevoie.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée Manuel De Jesus Andrade, gérant, demeurant à L-1530 Luxembourg, 5, rue Anatole France.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Lopes, A. Pires Andrade, M. De Jesus Andrade, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 25 janvier 2007. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 janvier 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007023920/218/64.

(070017724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

TOURINTER, Société pour la Promotion du Tourisme International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.894.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature

Référence de publication: 2007022845/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10142. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

"Ydavin Holding S.A.", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.583.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022846/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10141. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Luxbak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.615.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022847/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08382. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Al Badr B. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 40.505.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société AL BADR B. HOLDING, qui s'est tenue en date du 16 janvier 2007 au siège social que:

Madame Josiane Schmit ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Madame Christine Picco, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007023327/520/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Luxbak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.615.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022848/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08377. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Luxbak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.615.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022849/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08373. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Luxbak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.615.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022850/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08370. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Alcanada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.617.

Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2006

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023314/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Food Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 69.062.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023254/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

I.I.I., Inteco Immobility Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 123.860.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NEW PACIFIC TRADE LIMITED, une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social au 72 New Bond Street, Londres W1S 1RR (Royaume-Uni),

ici représentée par:

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

laquelle dernière est représentée par Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, avec pouvoir de signature individuelle,

en vertu d'une procuration donnée à Kiev, Ukraine, le 19 janvier 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de INTECO IMMOBILITY INVESTMENTS S.A., en abrégé I.I.I S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en dix (10) actions d'une valeur nominale de trois mille et cent euros (3.100,- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société NEW PACIFIC TRADE LIMITED pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. La personne suivante a été nommée administrateur unique:

Monsieur Dominique Delaby, comptable, né à Marcq en Baroeul (France), le 8 avril 1955, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

3. A été nommé commissaire aux comptes:

la société VERICOM S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51 203).

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2011.

5. L'adresse de la Société est établie au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEW PACIFIC TRADE LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, established and having its registered office at 72 New Bond Street, London W1S 1RR (United Kingdom),

here represented by:

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE S.à r.l., a company existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

the same here represented by Mr Yvon Hell, chartered accountant, residing professionally at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, with individual signing power,

by virtue of a proxy given in Kiev, Ukraine, on 19 January 2007,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of INTECO IMMOBILITY INVESTMENTS S.A., in abbreviation I.I.I. S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are the purchase and the sale of real estate and all rights, the taking respectively the leasing of movable or immovable properties, the administration, the management of real estate or real properties exclusively for its own account.

The company may also undertake all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests, in whatever form, may use its funds to the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting in any securities and patents of whatever origin, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for others persons or companies in which it has participating interests. It may also participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, and grant any support to the company in which it has participating interests.

And more generally, it can take all measures of control, management and documentation and carry out all industrial, commercial or financial, movable or immovable operations, which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to further their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with

the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into ten (10) shares with a par value of three thousand one hundred euro (3,100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday in the month of June of each year at 04.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by NEW PACIFIC TRADE LIMITED above-mentioned.

All the shares have been entirely paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed sole director:

Mr Dominique Delaby, accountant, born in Marcq en Baroeul (France), on 8 April 1955, residing at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

3. The following company is appointed statutory auditor:

the company VERICOM S.A. a «société anonyme», established and having its registered office at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 51 203).

4. The term of office of the director and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2011.

5. The address of the Company is set at 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: Y. Hell, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2007, vol. 909, fol. 101, case 6. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007023971/239/430.

(070017729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Eurogestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.435.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023255/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

AB Pro Data S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.728.

—
L'an deux mille six, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AB PRO DATA S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 39.728, constituée suivant acte reçu le 21 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 353 du 19 août 1992.

L'assemblée est présidée par M^e Gérald Stevens, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Serge Bernard, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent trois (1.203) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation des cessions des parts sociales de la Société intervenues en date du 25 octobre 2006, respectivement du 4 décembre 2006;

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts;
3. Transfert du siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
4. Décision de procéder à la nomination d'un commissaire de la Société et détermination de la durée de son mandat;
5. Changement de la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 juin et modification de l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»;
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée constate que, suivant actes de cessions de parts sous seing privé dressés en date du 25 octobre 2006, respectivement du 4 décembre 2006, les cessions de parts suivantes sont intervenues:

- Cessions de parts du 25 octobre 2006:
 - Monsieur Marc Binck, domicilié 45, rue de la Forêt Verte à L-7340 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg, a cédé 431 parts sociales de la Société AB PRO DATA S.à r.l., à la société XELER ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à Florinis, 7 Greg Tower, 6^{ème} étage, P.C. 1065, Nicosie, Chypre.
 - Monsieur Phil Boland, domicilié 22, route de Trèves, à L-6940 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, a cédé 431 parts sociales de la Société AB PRO DATA S.à r.l., à la société XELER ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à Florinis, 7 Greg Tower, 6^{ème} étage, P.C. 1065, Nicosie, Chypre.
 - Monsieur Don Callow, domicilié 6 Holly Road à Farnborough, Hampshire, QW4 ODZ, Grande Bretagne, a cédé 9 parts sociales de la Société AB PRO DATA S.à r.l., à la société XELER ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à Florinis, 7 Greg Tower, 6^{ème} étage, P.C. 1065, Nicosie, Chypre.
- Cessions de parts du 4 décembre 2006:
 - La société XELER ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à Florinis, 7 Greg Tower, 6^{ème} étage, P.C. 1065, Nicosie, Chypre, a cédé 871 parts sociales de la Société AB PRO DATA S.à r.l., à la société de droit australien BRAVURA SOLUTIONS LIMITED, établie et ayant son siège social au Level 2, 345 George Street à Sydney NSW 2000 (Australie), Australian Company Register ACN 111 148 826.
 - Monsieur Koen Anseeuw, demeurant au 15, rue Saint-Mathias, B-6700 Arlon, a cédé 230 parts de la Société AB PRO DATA S.à r.l., à la société de droit australien BRAVURA SOLUTIONS LIMITED, établie et ayant son siège social au Level 2, 345 George Street à Sydney NSW 2000 (Australie), Australian Company Register ACN 111 148 826.
 - Monsieur Jacques Schroeder, demeurant au 4, rue des Cerisiers, B-6780 Messancy, Belgique, a cédé 102 parts sociales de la Société AB PRO DATA S.à r.l., à la société de droit australien BRAVURA SOLUTIONS LIMITED, établie et ayant son siège social au Level 2, 345 George Street à Sydney NSW 2000 (Australie), Australian Company Register ACN 111 148 826.

Il résulte d'une déclaration émise en date du 4 décembre 2006 par le gérant unique de la Société, Monsieur Marc Binck, prénommé, qu'il a accepté les cessions de parts sociales constatées ci-avant, et les considère comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Une copie de ladite déclaration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts ci-avant, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille soixante-deux euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 30.062,97), représenté par mille deux cent trois (1.203) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 24,99) chacune.

Toutes les parts sociales sont détenues par la société de droit australien BRAVURA SOLUTIONS LIMITED, établie et ayant son siège social au Level 2, 345 George Street à Sydney (Australie), Australian Company Register ACN 111 148 826.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue de Trèves, L-2633 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG en tant que commissaire de la Société pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 juin. L'année sociale commencée le 1^{er} janvier 2006 s'achèvera donc le 30 juin 2007. L'assemblée décide de modifier par conséquent l'article 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Stevens, R. Galiotto, S. Bernard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 156S, fol. 48, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007023833/211/95.

(070017362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Morgan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.023.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023256/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

MYELux International Finance S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.068.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2006

Before me Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich,

Was held a Partners' Meeting of MYELUX INTERNATIONAL FINANCE SECS, (the Meeting), a Luxembourg société en commandite simple, having its registered office at 120, boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, acting in replacement of M^e André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 19 June 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 751 of 16 July 2003, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.068 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Henri Da Cruz, private employee, residing in Dudelange (the Chairman), who appoints as Secretary Mr Max Mayer, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Ms Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the bureau of the Meeting (the Bureau)).

Then the meeting, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

Second resolution

The Meeting resolves to increase, the subscribed and issued capital of the Company by an amount of EUR 12,785,000.- (twelve million seven hundred and eighty-five thousand Euro) through a contribution in kind by MYERS HOLDINGS (GIBALTAR) LIMITED, a company organised and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and being registered with the Gibraltar companies registry under number 97254 (hereafter GIBCO) of all of assets and liabilities by way of the issue of one hundred twenty-seven thousand eight hundred and fifty (127,850) A Parts having a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

Intervention - Subscription - Payment

The current partners, represented as stated here above, declare that they do not intend to subscribe to the increase of the share capital and they approve and accept the subscription of all the new shares by GIBCO.

Thereupon, GIBCO, represented by Ms Danielle Kolbach, as per power of attorney granted in Ohio on 14 December 2006, declares to (i) subscribe to the one hundred twenty-seven thousand eight hundred and fifty (127,850) new A Parts having a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each to be issued as per the second resolution above, and (ii) to pay an issue premium of EUR 115,064,521.- (one hundred fifteen million sixty-four thousand five hundred twenty-one Euro) on the newly issued shares and (iii) to fully pay up the new shares and the issue premium by a contribution in kind consisting of all of its assets and all of its liabilities.

Such contribution to be made to the Company is to be recorded at fair market value and to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 12,785,000.- (twelve million seven hundred and eighty-five thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 115,064,521.- (one hundred fifteen million sixty-four thousand five hundred twenty-one Euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind is evidenced by, inter alia, a balance sheet of GIBCO, dated 14 December 2006 and signed for approval by a manager of GIBCO, which shows that the net asset value of GIBCO is worth at least one hundred twenty-seven million eight hundred forty-nine thousand five hundred and twenty-one Euro (EUR 127,849,521.-)

It results furthermore from (i) a certificate dated 14 December 2006 issued by a manager of GIBCO that:

Quote

- (1) all the assets and all the liabilities of GIBCO are shown on the attached balance sheet as per 14 December 2006;
- (2) based on generally accepted accountancy principles the net worth of GIBCO as per the attached balance sheet is valued at least at 127,849,521.- (one hundred twenty-seven million eight hundred and forty-nine thousand five hundred and twenty-one Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- (3) all the assets and all the liabilities of GIBCO are freely transferable by the contributor and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
- (4) all formalities to transfer the legal ownership of all the assets and all the liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished.

Unquote

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the parts in the Company are as of now as follows:

- GIBCO	127,850	A Parts
- MYERS INDUSTRIES INC.	1	A Part
- MYELUX LLC	74	B Parts

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends the first paragraph of article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

«The subscribed and issued capital of the Company is set at twelve million seven hundred ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 12,792,500.-) integrally paid and represented by one hundred twenty-seven thousand nine hundred and twenty-five (127,925) parts of which one hundred twenty-seven thousand eight hundred fifty-one (127,851) parts are A parts held by the Limited Partner(s) (the A Part(s) or Limited Part(s)) (Parts de Commanditaires) and seventy-four (74) parts are B parts held by the General Partner (the B Parts or Unlimited Parts) (Parts de Commandité) with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich,

A été tenue une assemblée des associés (l'Assemblée) de MYELUX INTERNATIONAL FINANCE S.E.C.S, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 120, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxem-

bourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, agissant en remplacement de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2003, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 751 en date du 16 juillet 2003 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 94.068 (la Société).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant à Dudelange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Maître Danielle Kolbach, avocat, demeurant à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et libéré de la Société d'un montant de douze millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros (12.785.000,- EUR) par un apport en nature de tous les actifs et passifs de la société MYERS HOLDINGS (GIBRALTAR) LIMITED, une société de droit du Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et inscrite au Companies Registry de Gibraltar sous le numéro 97254 (ci-après GIBCO) par voie d'émission de cent vingt-sept mille huit cent cinquante (127.850) parts sociales A ayant une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

Les associés actuels, étant représentés tels que mentionné ci-dessus, déclarent qu'ils n'ont pas l'intention de souscrire à l'augmentation de capital et ils approuvent et acceptent la souscription par GIBCO à toutes les nouvelles parts sociales.

Sur ce, GIBCO, représenté par Maître Danielle Kolbach, en vertu d'une procuration faite à Ohio, le 14 décembre 2006, déclare (i) de souscrire aux cent vingt-sept mille huit cent cinquante (127.850) nouvelles parts sociales A ayant une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune, devant être émises conformément à la deuxième résolution ci-dessus, et (ii) de payer une prime d'émission sur les parts sociales nouvellement émises et (iii) de payer entièrement les nouvelles parts sociales, ainsi que la prime d'émission par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs:

Cet apport en nature à la Société sera faite à la valeur du marché et sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de douze millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros (12.785.000,- EUR) sera affecté au compte capital nominal de la Société, et

(ii) un montant de cent quinze millions soixante-quatre mille cinq cent vingt et un euros (115.064.521,- EUR) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature est documentée par, inter alia, un bilan de GIBCO daté 14 décembre 2006 et signé pour approbation par un gérant de GIBCO, qui montre que la valeur nette des actifs et passifs apportés par GIBCO a une valeur au moins égale à un montant de cent vingt-sept millions huit cent quarante-neuf mille cinq cent vingt et un euros (127.849.521,- EUR).

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté 14 décembre 2006 émis par un gérant de GIBCO que:

1. les actifs et passifs apportés par GIBCO sont mentionnés au bilan ci-joint en date du 14 décembre 2006;
2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des actifs et passifs apportés à la Société telle que figurant au bilan est estimée à un montant d'au moins cent vingt-sept millions huit cent quarante-neuf mille cinq cent vingt et un euros (127.849.521,- EUR) et que depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
3. les actifs et passifs de GIBCO sont librement transférables par l'apporteur et ne font l'objet d'aucune limitation ou d'une restriction et ne sont grevés d'aucun gage ou d'autre droit limitant leur transférabilité ou réduisant leur valeur;
4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des actifs et passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies.»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, devront demeurer annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

- GIBCO	127.850	Parts sociales A
- MYERS INDUSTRIES INC.	1	Part sociale
- MYELUX LLC	74	Parts sociales B

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6, des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«Le capital souscrit et émis de la Société est fixé à douze millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (12.792.500,- EUR), intégralement libéré et réparti en cent vingt-sept mille neuf cent vingt-cinq (127.925) parts dont cent vingt-sept mille huit cent cinquante et une (127.851) parts sont des parts de classe A détenue par l'Associé Commanditaire (dites Part(s) A ou Part(s) de Commanditaires) et soixante-quatorze (74) sont des parts de classe B (dites Parts B ou

Parts de Commandités) détenues par le Gérant Commandité et ayant une valeur unitaire nominale égale à cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, D. Kolbach, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 70, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 décembre 2006.

P. Decker.

Référence de publication: 2007023897/206/150.

(070017738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Lumag Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 115.387.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023257/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Semsde Holding Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 86.474.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de président de la société MAINFORD INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Panama, République de Panama, Hong Kong Bank Building, 6th Floor, Samuel Lewis Avenue, inscrite au registre publique de Panama, section Microjacket sous le numéro 326.414.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire soussigné d'acter que:

- La société anonyme holding dénommée SEMSDE HOLDING SOCIETE ANONYME, avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 915 du 15 juin 2002, et les statuts en ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 novembre 2002.

- Le capital social est de soixante-dix mille Euros (70.000,- EUR) représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

- La société MAINFORD INTERNATIONAL S.A., prédite, est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société SEMSDE HOLDING SOCIETE ANONYME, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SEMSDE HOLDING SOCIETE ANONYME, prénommée, et vouloir se considérer comme liquidateur de la société.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de leur mandat jusqu'à ce jour, ainsi qu'au notaire soussigné.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu et inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'associé unique.

Les livres et documents comptables de la société SEMSDE HOLDING SOCIETE ANONYME, prénommée, demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. P. Van Waelem, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 8, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007023899/216/40.

(070017317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Property Trust Treuchtlingen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.984.

—
EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST TREUCHTLINGEN, S.à r.l. a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour PROPERTY TRUST TREUCHTLINGEN, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023292/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Property Trust Fuerth, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.106.350,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.981.

—
EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l. a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour PROPERTY TRUST FUERTH, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023294/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Horse Development Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.765.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 18 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme HORSE DEVELOPMENT HOLDING S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 15 décembre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Isabelle Petricic-Welschen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 7 février 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e I. Petricic-Welschen*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007023322/318/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Property Trust Muehldorf, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 236.500,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.980.

EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST MUEHL DORF, S.à r.l. a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour PROPERTY TRUST MUEHL DORF, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023295/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Property Trust Berlin 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 124.025,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.975.

EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST BERLIN 1, S.à r.l. a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour PROPERTY TRUST BERLIN 1, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023297/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Primolux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 25.747.

—
Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 18 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme PRIMOLUX S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 4 août 1993.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Isabelle Petricic-Welschen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 7 février 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e I. Petricic-Welschen

Le liquidateur

Référence de publication: 2007023323/318/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 114.757.

—
EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST ROTHENBURG 2, S.à r.l. a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour PROPERTY TRUST ROTHENBURG 2, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023300/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Property Trust Bernau, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 374.250,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 114.751.

—
EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST BERNAU, S.à r.l., a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour PROPERTY TRUST BERNAU, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023301/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Green's S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers.
R.C.S. Luxembourg B 86.611.

Liquidation judiciaire

Par jugement rendu en date du 18 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée GREEN'S, S.à r.l., dont le siège social à L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers, a été dénoncé en date du 31 juillet 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Isabelle Petricic-Welschen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 7 février 2007 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M^e I. Petricic-Welschen

Le liquidateur

Référence de publication: 2007023325/318/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Property Trust Karben, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 110.979.

EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST KARBEN, S.à r.l. a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour PROPERTY TRUST KARBEN, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023303/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

S.F.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.512.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2004

La société S.G.A. SERVICES S.A., Monsieur Jean Bintner et Madame Rachel Backes sont réélus Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour S.F.O. S.A.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007023306/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Spring Multiple 2000 A S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.778.

—
SPRING MULTIPLE, S.à r.l. démissionne avec effet le 3 janvier 2007 de sa fonction de gérant commandité de SPRING MULTIPLE 2000 A SCA. Par référence à l'article 112 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en application des articles 3, 16 et 18 des statuts de SPRING MULTIPLE 2000 A SCA, cette démission entraîne la dissolution et la mise en liquidation de SPRING MULTIPLE 2000 A SCA. De même, en vertu des articles 18 et 23 desdits statuts, cette démission entraîne la désignation de SPRING MULTIPLE, S.à r.l. en tant que liquidateur de SPRING MULTIPLE 2000 A SCA avec les pouvoirs énoncés aux articles 141 à 151 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. SPRING MULTIPLE, S.à r.l. accepte sa désignation en tant que liquidateur de ladite société en commandite par actions ainsi que la nature et l'étendue de ses pouvoirs en cette qualité.

Pour la Société

SPRING MULTIPLE, S.à r.l.

Gérant Commandité

Signatures

Référence de publication: 2007023358/1023/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Finropa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.157.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Pour FINROPA S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007023308/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Green Inc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 90.121.

—
Liquidation judiciaire

Par jugement du 18 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme GREEN INC S.A. (n° RCS B 90.121} dont le siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin, a été dénoncé en date du 30 septembre 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Yamina Noura, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 7 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Y. Noura
Le liquidateur , Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007023319/6541/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11245. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Sailing East S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.768.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023329/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

DSM Polymere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 73.280.

Liquidation judiciaire

Par jugement du 18 janvier 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les liquidations commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme DSM POLYMER S.A. (n^o RCS B 73.280) dont le siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été dénoncé en date du 12 août 2003.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Yamina Noura, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 7 février 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Y. Noura
Le liquidateur , Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007023320/6541/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11246. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Seaview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.291.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023330/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007023365/242/12.

(070016811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Secstan SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.907.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023332/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08702. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Seira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.551.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023334/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Socavia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 106.097.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007023336/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Sagamonte SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32A, rue Zénon Bernard.
R.C.S. Luxembourg B 108.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007.

B. Moutrier
Notaire

Référence de publication: 2007023370/272/12.

(070016793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Railtechnique International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 50.708.

Auszug aus der Aktionärsversammlung vom 13. Dezember 2006

Aus der außergewöhnlichen Aktionärsversammlung vom 13. Dezember 2006 geht hervor, dass Herr Jens Wöhler, wohnhaft in Düsseldorf, mit Wirkung zum 1. Januar 2007 von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied abberufen wird.

Herr Wöhler wird ersetzt durch Herrn Rainer Tietz, wohnhaft in D-46242 Bottrop, Hagenbrockstr. 2. Sein Mandat endet mit der Jahreshauptversammlung, die im Jahre 2007 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES
Signature

Référence de publication: 2007023328/502/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Nethuns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.831.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 6.061, having its registered office at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

represented by Mr David Leparmentier, with professional address at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 18 December 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of NETHUNS S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 9 below.

Art. 4. Corporate objects. The Company will have a financing activity limited to the financing of entities of the Lactalis Group in any form whatsoever. The Company may carry out any commercial and financial operations, including borrowing money, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

Lactalis Group means BSA, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 11 bis, avenue Charles Floquet, 75007 Paris registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 557350253, and all its Affiliates.

Affiliate(s) means with respect to an entity or company, any entity Controlling, Controlled by or under common Control with, such entity or company.

Control means, with respect to any given entity or company, the direct or indirect ownership or control of:

(i) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the shareholders of that company or entity on all, or substantially all, matters corresponding to the sphere of competence of the general meeting of shareholders, or of the Board of Directors;

(ii) the right to appoint or remove managers having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of managers of that company or entity on all, or substantially all, matters corresponding to the sphere of competence of the general meeting of shareholders, or of the Board of Directors.

Controls, Controlling, Controlled by and similar terms shall have correlative meanings.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) consisting of 490 (four hundred and ninety) class A shares (the Class A Shares) and 510 (five hundred and ten) class B shares (the Class B Shares) without nominal value. Any share premium is exclusively allocated to the Class A Shares.

The authorised share capital, including any share premium, is fixed at EUR 1,300,000,000.- (one billion three hundred million euros).

The subscribed share capital of the Company may be increased by a resolution of the Board, within the limits of the authorised share capital, for a period of five years beginning on the day of the publication of these Articles, by way of increase of the par value of the existing shares, and, as the case may be, the payment of a share premium. The Board is authorised to determine the conditions of any subscription, as well as to waive or limit the preferential subscription right of existing shareholders.

Each time the Board shall act to render effective the share capital increase, as authorised under the present Article 5, such Article 5 shall be amended to reflect the share capital increase. The Board shall perform, or authorise any person to perform the necessary requirements in view of the publication of such amendment.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (*actions nominatives*).

A register of the shareholder(s) shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 31 March of each year at 12.00 am. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The appointment, replacement and revocation of directors require a two-third majority of all the shareholders

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. The Company shall be managed by a Board composed of two (2) A directors (the A Directors) and one (1) B director (the B Director) who need not be shareholders of the Company. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The directors shall be elected by the General Meeting upon proposal of the holders of Class A Shares for the A Directors, and upon proposal of the holders of the Class B Shares for the B Director. In the case of a Sole Shareholder, the A Directors and the B Director will be elected by the Sole Shareholder. The shareholders of the Company shall also

determine the remuneration of the directors and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any director at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in relation to the following matters require the unanimous consent of the directors:

- expenses over an amount of EUR 10,000.-;
- granting of security interests to third parties; and
- contracting a debt from third parties excluding debt contracted from any of the shareholders of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board. The resolutions passed by the Board are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of two members of the Board, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 December and shall terminate on the 30 November of the next year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy provided the dividends are distributed to each shareholder prorata to its total contribution in the sum of the share capital and the share premium of the Company.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide by unanimous consent to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915, provided the dividends are distributed to each shareholder prorata to its total contribution in the sum of the share capital and the share premium of the Company.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 30 November 2007.

The first annual General Meeting will be held in March 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, SOCIETE GENERALE BANK & TRUST hereby declares that it subscribes to 1,000 (one thousand) shares representing the total share capital as follows:

Shareholders	Shares	Payments (EUR)
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST:	490 Class A Shares	49,000.-
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST:	510 Class B Shares	51,000.-
Total:	1,000 shares	100,000.-

All these shares have been paid up by the shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 4,000.-.

Resolutions of the shareholders

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as A Directors:

Mr Regis Meister, with professional address at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg; and

Mr Yves Cacclin, with professional address at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

2. the following person is appointed as B Director:

Mr Olivier Savary, with professional address at 10-20, rue Adolphe Beck, F-53089 Laval Cedex 9;

3. that there be appointed LUX AUDIT REVISION, 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board and of the statutory auditor will expire after 6 years as of the present date and

5. that the address of the registered office of the Company is at 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Mersch.

A comparu:

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, un institut de crédit de droit luxembourgeois, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.061, avec siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

représenté par Monsieur David Leparmentier, ayant son adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 18 décembre 2006;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparant, agissant en sa qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de NETHUNS S.A. (la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 9 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société pourra accomplir une activité limitée au financement des entités du Groupe Lactalis sous quelque forme que ce soit. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières, incluant l'emprunt de fonds, qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social.

Groupe Lactalis signifie BSA, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 11 bis, avenue Charles Floquet, 75007 Paris, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 557350253, et ses Entités Affiliés.

Entité(s), Affilié(s) signifie, en relation avec toute entité ou société, toute entité Contrôlant, Contrôlée par ou sous le Contrôle commun de cette société ou entité.

Contrôle signifie, en relation avec toute entité ou société, la détention directe ou indirecte ou le contrôle de:

(i) la majorité des droits de vote exerçables aux assemblées générales des associés de cette société ou entité en rapport avec toutes, ou substantiellement toutes, les matières qui relèvent du domaine de compétence de l'assemblée générale

(ii) le droit de nommer et de révoquer les administrateurs ayant une majorité des droits de vote exerçables au conseil d'administration de cette société ou entité, en rapport avec toutes, ou substantiellement toutes, les matières qui relèvent du domaine de compétence du conseil d'administration.

Contrôle, Contrôlant, Contrôlé par et d'autres termes similaires ont un sens équivalent.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 490 (quatre cents quatre-vingt-dix) actions de classe A (les Actions A) et 510 (cinq cents dix) actions de classe B (les Actions B) sans valeur nominale. Toute prime d'émission est exclusivement allouée aux Actions B.

Le capital social autorisé, incluant la prime d'émission, est fixé à EUR 1.300.000.000,- (un milliard trois cents millions d'euros).

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, pendant une période de 5 ans commençant le jour de la publication des Statuts, par voie d'augmentation du pair comptable des actions existantes et le cas échéant le paiement d'une prime d'émission. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de toute souscription, ainsi qu'à supprimer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des associés existants.

Chaque fois que le Conseil d'Administration agira afin de faire produire ses effets à une augmentation de capital, telle qu'autorisée, le présent Article 5 sera modifié de telle façon qu'il reflète le résultat de cette augmentation de capital. Le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires aux fins d'obtenir la publication de cette modification.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) associé(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout associé. Ce registre contient le nom de tout associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des associés de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des associés de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique

tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés, toute assemblée générale des associés de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 31 mars de chaque année à 12 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout associé de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les associés participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les associés peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des associés présents ou représentés et votants.

La nomination, le remplacement et la révocation des administrateurs requièrent une majorité des deux tiers de tous les associés.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les associés peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des associés, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'associé exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant deux (2) administrateurs A (les Administrateurs A) et 1 administrateur B (l'Administrateur B), lesquels ne sont pas nécessairement associés de la Société. Les administrateurs sont élus pour un mandat ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale sur proposition des détenteurs d'Actions A pour les Administrateurs A, et sur proposition des détenteurs d'Actions B pour l'Administrateur B. En cas d' Associé Unique, les Administrateurs A et l'Administrateur B seront élus par l'Associé Unique. Les associés de la Société déterminent également, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restant pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro

tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par l'un des administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Les résolutions concernant les matières suivantes requièrent le consentement unanime des administrateurs:

- dépenses dépassant un montant de EUR 10.000,-;
- accorder des sûretés au profit de parties tiers; et
- les emprunts auprès de parties tiers à l'exclusion des emprunts contractés auprès de tout associé de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par le Conseil d'Administration sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, associé ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, associé ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce

représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale des associés de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des associés de la Société.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société, à condition que les dividendes soient distribués à chacun des associés au prorata représentés par la somme des apports au capital social et à la prime d'émission de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider, par consentement unanime des administrateurs, de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915, à condition que les dividendes soient distribués à chacun des associés au prorata représentés par la somme de ses apports au capital social et à la prime d'émission de la Société.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 novembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en mars 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 1.000 (mille) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Associés	Actions	Paiements (EUR)
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST:	490 Actions A	49.000,-
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST:	510 Actions B	51.000,-
Total:	1.000 actions	100.000,-

Toutes ces actions ont été libérées par l'associé à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 4.000,-.

Résolutions de l'associé

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées Administrateurs A:

M. Régis Meister, ayant son adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg; et

M. Yves Cacclin, ayant son adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

2. la personne suivante est nommée Administrateur B:

M. Olivier Savary, ayant son adresse professionnelle à 10-20, rue Adolphe Beck, F-53089 Laval Cedex 9.

3. LUX AUDIT REVISION ayant son adresse professionnelle à 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra après 6 ans à dater des présentes; et

5. le siège social de la société est fixé au 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Leparmentier, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 52, case 5. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023333/242/549.

(070016734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Groba, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.819.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre démission du mandat de commissaire aux comptes de votre société, GROBA S.A. (RCS Luxembourg: B 38.819) et ce à partir de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022654/734/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

A.T.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007023401/220/12.

(070016712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Private Equity Selection International (PESI)2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 janvier 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007022803/242/12.

(070016450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

OCM Luxembourg OPPS Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.096.100,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.873.

In the year two thousand and six, on the first day of December, at 11.30 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG OPPS HERKULES HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 118.873, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on August 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 20, 2006, number 1761 (the Company):

OCM LUXEMBOURG OPPS VI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 121.877 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- represented by 500 shares, having a nominal value of EUR 25.- each, by an amount of EUR 1,083,600.-, so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,096,100.-, by way of the creation and issue of 43,344 new shares of the Company, with a par value of EUR 25.- each, in consideration for a payment in kind;
2. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 above;
3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above changes;
4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, by an amount of EUR 1,083,600 (one million eighty-three thousand six hundred euros), so as to bring the share capital of the Company to EUR 1,096,100.- (one million ninety-six thousand one hundred euros), by way of the creation and issue of 43,344 (forty-three thousand three hundred and forty-four) new shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, in consideration for a payment in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares that it subscribes for 43,344 (forty-three thousand three hundred and forty-four) new shares of the Company, in registered form, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each and fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate value of EUR 1,083,603.50 (one million eighty-three thousand six hundred and three euros fifty cents) held by the Sole Shareholder against the Company (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate fair market value of EUR 1,083,603.50 (one million eighty-three thousand six hundred and three euros fifty cents), of which EUR 1,083,600.- (one million eighty-three thousand six hundred euros) shall be allocated to the nominal share capital of the Company and EUR 3.50 (three euros fifty cents) shall be allocated in the share premium account of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof. Such certificate after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;
2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
5. the Contributed Assets are freely transferable; and
6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and the share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at one million ninety-six thousand one hundred Euros (EUR 1,096,100.-) represented by forty-three thousand eight hundred forty-four (43,844) shares in registered form with nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 13,300.-

Déclaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre, à 11.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM LUXEMBOURG OPPS HERKULES HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.873, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 20 septembre 2006, numéro 1.761:

OCM LUXEMBOURG OPPS VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.877 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune, d'un montant de EUR 1.083.600,- afin de porter le capital social de la Société à un montant de EUR 1.096.100,- par l'émission de 43.344 nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de EUR 25,- chacune, en contrepartie d'un paiement en nature;

2. Souscription et paiement de l'augmentation susmentionnée au point 1^{er} ci-dessus,

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus,

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy et tout employé de FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, d'un montant de EUR 1.083.600,- (un million quatre-vingt-trois mille six cents euros) afin de porter le capital social de la Société à un montant de EUR 1.096.100,- (un million quatre-vingt-seize mille cent euros) par l'émission de 43.344 (quarante-trois mille trois cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un paiement en nature.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire 43.344 (quarante-trois mille trois cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 1.083.603,50 (un

million quatre-vingt-trois mille six cent trois euros cinquante cents) détenues par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (les Apports).

Les Apports ont une valeur de marché totale de EUR 1.083.603,50 (un million quatre-vingt-trois mille six cent trois euros cinquante cents), dont EUR 1.083.600,- (un million quatre-vingt-trois mille six cents euros) seront alloués au compte capital de la Société et EUR 3,50 (trois euros cinquante cents) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de la valeur des Apports a été rapportée par l'Associé Unique au notaire instrumentant par un certificat des gérants de la Société à la date de ce jour. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

1. il est le propriétaire de ses Apports;
2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
5. ses Apports sont librement transférables; et
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt-seize mille cent euros (EUR 1.096.100,-) représenté par quarante-trois mille huit cent quarante-quatre (43.844) parts sociales sous forme nominatives d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de Loyens Winandy de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 13.300,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 10, case 8. — Reçu 10.836,03 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007023403/242/180.

(070016781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

International Trademarks S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.772.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022656/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Farmachen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.163.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007022797/220/12.

(070016515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Vert-Tech Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 102.091.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 janvier 2007.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2007022795/223/12.

(070016507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Californian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.256.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007022658/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

L'an deux mille sept, le quatre janvier,

Par-devant Nous, Maître Martine Decker notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), une société à responsabilité limitée régie par le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald (Grand-Duché of Luxembourg), enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.089, dont le capital social est fixé à sept milliards deux cent cinquante millions sept mille cinq cents euros (EUR 7.250.007.500,00), représentée aux fins des présentes par M^e Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration délivrée en date du 3 janvier 2007 (l'«Associée»).

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le porteur de procuration et le notaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associée a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg Eich, le 22 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 275 du 18 avril 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.351, les statuts de laquelle furent modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Decker, le 8 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 503 du 9 mars 2006, dont le capital social est de quatre milliards six cent quatre-vingt-cinq millions douze mille et cinq cents euros (4.685.012.500,00 EUR);

L'Associée reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts par l'ajout d'un nouvel alinéa 1^{er} conçu comme suit:

«La Société a pour objet la mise en valeur, sous forme de centralisation des actifs et des engagements d'autres sociétés filiales, affiliées ou de toute autre société du groupe auquel appartient la société et les opérations financières liées.»

et ajout des mots «par ailleurs» après les mots «La société aura» à l'ancien alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts.

2. Réduction du capital social à concurrence de deux milliards cent quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingts virgule quatre-vingt-sept euros (2.193.996.480,87 EUR) pour le réduire de son montant actuel de quatre milliards six cent quatre-vingt-cinq millions douze mille et cinq cents euros (4.685.012.500,00 EUR) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales avec une valeur nominale de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125,00 EUR) chacune à un montant de deux milliards quatre cent quatre-vingt-onze millions seize mille dix-neuf virgule treize euros (2.491.016.019,13 EUR) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales en réduisant la valeur nominale de chaque part sociale de son montant actuel de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125,00 EUR) à mille six cent soixante et un virgule cinq cinq neuf zéro huit euros (1.661,55908 EUR) chacune et versement du montant de cette réduction de capital à l'associée unique de la Société, par un paiement en espèces d'un montant de deux milliards cent quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt virgule quatre-vingt-sept euros (2.193.996.480,87 EUR).

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter la résolution prise dans le cadre du point 2. de l'ordre du jour.

4. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour mettre en œuvre les décisions à prendre sous le point 2. de l'ordre du jour.

L'associée, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour et ainsi l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la mise en valeur, sous forme de centralisation des actifs et des engagements d'autres sociétés filiales, affiliées ou de toute autre société du groupe auquel appartient la société et les opérations financières liées.

La Société aura par ailleurs pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés ou autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise

en valeur de son portefeuille et, plus particulièrement de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés en commandite simple ou par actions, de droit luxembourgeois, en qualité d'associé commandité et de gérant de ces sociétés.

La Société peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi qu'aliéner par vente, échange ou autrement des actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toutes sortes.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts. Elle peut prêter des fonds, y compris des montants empruntés, à d'autres sociétés filiales, affiliées ou toute autres sociétés du groupe auquel appartient la Société.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans le respect toutefois de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution

L'Associée décide de réduire le capital social à concurrence de deux milliards cent quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt virgule quatre-vingt-sept euros (2.193.996.480,87 EUR) pour le réduire de son montant actuel de quatre milliards six cent quatre-vingt-cinq millions douze mille et cinq cents euros (4.685.012.500,00 EUR) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales avec une valeur nominale de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125,00 EUR) chacune à un montant de deux milliards quatre cent quatre-vingt-onze millions seize mille dix-neuf virgule treize euros (2.491.016.019,13 EUR) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales en réduisant la valeur nominale de chaque part sociale de son montant actuel de trois mille cent vingt-cinq euros (3.125,00 EUR) à mille six cent soixante et un virgule cinq cinq neuf zéro huit euros (1.661,55908 EUR) chacune et versement du montant de cette réduction de capital à l'associée unique de la Société, par un paiement en espèces d'un montant de deux milliards cent quatre-vingt-treize millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt virgule quatre-vingt-sept euros (2.193.996.480,87 EUR).

Troisième résolution

Afin de refléter la deuxième résolution adoptée ci-dessus, l'Associée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux milliards quatre cent quatre-vingt-onze millions seize mille dix-neuf virgule treize euros (2.491.016.019,13 EUR) représenté par un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre (1.499.204) parts sociales avec une valeur nominale de mille six cent soixante et un virgule cinq cinq neuf zéro huit euros (1.661,55908 EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associée décide de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital l'associée unique et de prendre toutes mesures nécessaire et utile en relation avec la réduction du capital social.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à 2.200,00 EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Schmit, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 51, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 janvier 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007023828/206/104.

(070017346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Acco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 20, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.066.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 janvier 2007.

F. Molitor
Notaire

Référence de publication: 2007022792/223/12.

(070016499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Ozzel S.A., Société Anonyme,

(anc. Finrocca Holding S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.039.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007022788/202/13.

(070016489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Alcanada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.617.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 27 novembre 2006

1) Le mandat des administrateurs

- Monsieur Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,
 - Monsieur Oliver Nesensohn, avocat, demeurant à FL-9490 Vaduz, Heiligkreuz 6
 - Monsieur Johannes Burger, avocat, demeurant à FL-9490 Vaduz, Heiligkreuz 6
- est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes AACO, S.à r.l. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUT-SOURCING, S.à r.l.) avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023315/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Cheminco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.552.

Extrait de la reunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007022660/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

HCI, Hostels Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 119.457.

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HOSTELS CAPITAL INVESTMENTS S.A. en abrégé HCI S.A., (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange,

constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 8 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2082 du 8 novembre 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 119457.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de quatre cent dix-neuf mille euros (419.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune à un montant de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) qui sera représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

2.- Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire de quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la société CRITERIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, les actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Modification du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, en anglais et en français afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent dix-neuf mille euros (419.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune à un montant de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) qui sera représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale

de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société suivante:

la société CRITERIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange,
demeurant professionnellement au 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange (Luxembourg),
agissant en sa qualité de mandataire spécial du seul souscripteur susnommé,
en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de CRITERIA S.à r.l., prénommé aux quatre mille cent quatre-vingt-dix (4.190) actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Le souscripteur susmentionné, par son représentant susnommé, déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de quatre cent dix-neuf mille euros (419.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier, dans les deux versions originales, anglaise et française, l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, et dans les deux versions précitées, la teneur suivante:

Version anglaise (English version):

« **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred fifty thousand euro (450,000.- EUR) divided into four thousand five hundred (4,500) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.»

Version française:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) divisé en quatre mille cinq cents (4'500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à cinq mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Rossignol, P. Angé, M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2006, vol. 909, fol. 42, case 12. — Reçu 4.190 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007023839/239/105.

(070017467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Property Trust Investment 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 115.219.

—
EXTRAIT

Monsieur Michael Kidd, administrateur de la Société PROPERTY TRUST INVESTMENT 2, S.à r.l. a changé d'adresse et demeure désormais à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

Pour PROPERTY TRUST INVESTMENT 2, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023289/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pepp1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.677.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement en date du 29 décembre 2006 à 14.00 heures au siège social de la Société

Première résolution

L'Assemblée décide de ratifier la décision du conseil d'administration daté du 20 décembre 2006 et confirme ce qui suit:

Acceptation de la démission de Monsieur Boaz Biran, demeurant à 882 Nachal Dan, St Maccabin, Israel, en tant qu'administrateur de la Société

Acceptation de la nomination de M. Jimmy Tong Sam, Administrateur de sociétés, né à Moka (île Maurice), le 24 novembre 1968, demeurant au 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster en tant qu'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Celui-ci reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007022673/651/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Metralux S.A.- Société de Métallerie et Travaux Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 39, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 70.295.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation

M. Goeres

Référence de publication: 2007022802/231/16.

(070016454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.
